

[Texte]

• 1115

I would like to see something done about this in the amount that is added, say that \$10 a month or something. Those are people who should have something added if they are going to live in their own house and pay for their own light, heat and so forth. That is the point I wanted to bring up.

I am just wondering about the separation allowance after the six month's time. With conditions as they are today, bureaucracies sometimes moving so slowly, to me sometimes that does not seem to meet the particular case and be enough. Maybe in some cases it is too much, but there should be some leeway written in there for some of those people who find it difficult to relocate in that time.

The Chairman: Madam Minister.

Miss Bégin: Mr. Chairman, I will ask my officials to eventually complement my answer. Dr. Rynard, your first point is that it is not enough. I think everybody can agree that in a sense it is true that although it is a good scheme we have in Canada, it is not enough and particularly for people alone. I said it in the House and we agree that nobody lives on \$3,500 or \$3,600 a year. It is really not enough and the ideal will be the day the people alone receive two-thirds of the couples' pension. As to the couples, for the first time we bring them just above the poverty line. It is not enough, of course, but it is an important step, so in a sense I concur with your statement on that.

The second point, and correct me if I am wrong, corresponds to situations that have to do with the provincial governments, because I think you referred to the incentive that could be represented by subsidized housing and where it goes by opposition to the lack of help to people living in their own homes, which we should be encouraging. I think many members recognize that. You have members, on the government side at least, speaking of the negative mortgage as a way of equipping them with cash, and several other such proposals. But in our pension scheme and in the supplement we do not take into account the fact that the person is an owner of her or his home, so in a sense we help them. We do not take it into account unless there is rental income. Other than that, we do not count it as income so we already give them a chance. But I understand your point. We can not help; I do not think we could. It does not seem to me that we could help at all there, other than what we do right now. On your last point, can you comment Mr. Lyngseth?

• 1120

The Chairman: Mr. Lyngseth.

Mr. D. M. Lyngseth (Assistant Deputy Minister, Income Security Programs Branch, Department of Health and Welfare): I think the additional point might be that at the present time the guaranteed income supplement is purely an income-tested program, and to take into account, or try to take into account, whether somebody is in subsidized housing or in his

[Traduction]

J'aimerais que l'on fasse ces choses à cet égard. A propos des \$10 mensuels ajoutés par exemple. On devrait donner quelque chose de plus à ces gens qui décideraient de vivre dans une maison qui leur appartient où ils paieraient leur électricité, leur chauffage etc.

Que va-t-il se passer avec l'allocation de séparation après six mois. Dans la situation actuelle, à l'allure où avance quelquefois l'administration, j'ai bien l'impression que bien souvent cela ne soit pas la solution. Peut-être que dans certains cas c'est trop, mais il faudrait glisser là quelque souplesse pour ceux qu'il est difficile de se reloger dans ces délais.

Le président: Madame le ministre.

Mlle Bégin: Monsieur le président, je demanderais aux fonctionnaires qui m'accompagnent de compléter ma réponse. Monsieur Rynard, vous avez d'abord dit que cela n'était pas suffisant. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, dans un sens même s'il s'agit d'un bon système, ce n'est pas suffisant et particulièrement pour les personnes seules. C'est ce que je disais l'autre jour à la Chambre et nous sommes bien d'accord, on ne peut pas vivre avec \$3,500 ou \$3,600 par an. Cela ne suffit pas et l'idéal serait que les personnes seules reçoivent les deux tiers de la pension du couple. Pour ce qui est des couples, c'est la première fois que nous les amenons juste au-dessus du seuil de pauvreté. Ce n'est bien sûr pas assez non plus, mais c'est déjà une étape importante si bien que dans un sens, je suis d'accord avec vous.

Le deuxième point, et reprenez-moi si je me trompe, correspond aux situations touchant l'échelon provincial car je crois que vous avez parlé de l'incitation que représenterait un logement subventionné par opposition à l'absence d'aide pour les gens qui vivent dans leur propre maison, ce que nous devrions encourager. Je crois que nombreux sont ceux qui sont d'accord là-dessus aussi. Certains députés, du moins du côté de la majorité ont suggéré l'hypothèque négative et plusieurs autres solutions pour libérer certaines liquidités. Mais dans notre système de pension et de supplément, nous ne tenons pas compte du fait que la personne est propriétaire ou non de son logement. En ce sens donc nous l'aidons. Nous n'en tenons compte que s'il y a un revenu locatif. Mais de toute façon nous ne considérons pas comme un revenu si bien que c'est déjà plus facile. Mais je comprends ce que vous voulez dire. Nous n'y pouvons rien; du moins je le crois. Je ne pense pas que nous puissions faire davantage que ce que nous faisons actuellement. Quant à votre dernier point, je demanderais à M. Lyngseth de répondre.

Le président: Monsieur Lyngseth.

M. D. M. Lyngseth (sous-ministre adjoint, Direction des programmes de la sécurité du revenu, ministère de la Santé et du Bien-être social): Pour l'instant, le supplément du revenu garanti est un programme uniquement fondé sur le revenu et pour faire entrer en ligne de compte le fait qu'une personne occupe un logement subventionné, il faudrait remanier consi-